

• (3.50 p.m.)

Je soulève ce problème eu égard à un autre bill qui est à l'étude, à savoir le bill C-197 concernant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Certains députés reçoivent des lettres leur demandant pourquoi nous nous opposons à ce que le bill soit renvoyé au comité en vue de sa modification. Cela relève de la galéjade ou de l'hypocrisie. Je tiens, en effet, à souligner que jamais des bills présentés par le gouvernement n'aboutissent à quoi que ce soit en comité, à moins que le gouvernement ne le souhaite. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une formalité parfaitement vaine.

Même ce bill s'est trouvé dépassé par d'autres événements depuis sa présentation à la Chambre. Nous avons pensé que ce projet de loi deviendrait le tremplin de toutes les initiatives fédérales visant à juguler les différentes formes de pollution. Cependant il n'en fut rien. Dans l'intervalle, le gouvernement a présenté des amendements à la loi sur les pêcheries investissant le ministre des Pêches (M. Davis) de pouvoirs étendus en ce qui concerne la lutte contre la pollution de l'eau. Nous avons aussi le bill sur les eaux intérieures du Nord et le bill sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. D'après le gouvernement, nous allons aussi avoir très prochainement des amendements à la loi sur la marine marchande du Canada et un projet de loi concernant la pollution de l'atmosphère.

J'estime, par conséquent, que le principal objectif de ce bill, qui a été exprimé si souvent à la Chambre par le premier ministre (M. Trudeau) et bien d'autres, savoir qu'il doit servir de fondement à tous les efforts en vue du contrôle de la pollution, a été complètement abandonné, et ce n'est qu'un autre exemple de ces bills et de ces lois fragmentaires qui ont été si peu respectés dans le passé. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons présenté un amendement qui aurait accordé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) le pouvoir de coordonner les efforts en vue du contrôle de la pollution. Cet amendement a aussi été rejeté. Je le répète, nous devons considérer la gestion des ressources en eau comme l'objectif principal. L'eau, cela ne fait aucun doute, est notre ressource la plus précieuse, c'est une préoccupation qui a la toute première place dans l'esprit des Canadiens et, pourtant, rien ou presque rien n'est prévu dans le bill sur les ressources en eau en vue du contrôle de la gestion fédérale de cette ressource. Toute autre ressource naturelle au Canada qui relève de la juridiction fédérale est constamment gardée, rationnée, révisée et contrôlée par quelque organisme de réglementation comme l'Office

[M. Aiken.]

national de l'Énergie, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, etc.

Par ce bill, le Parlement a conféré au ministre et à son ministère certains pouvoirs étendus sur nos ressources en eau, mais il n'a institué aucun organisme chargé d'en contrôler les décisions ni d'en examiner les objectifs. Des amendements au bill, qui auraient permis de contrôler les exportations d'eau ont été repoussés en comité par des partisans du gouvernement. Des tentatives en vue de créer une commission d'examen des problèmes de pollution ont également été rejetées. Même des dispositions prévoyant des consultations au sujet des règlements ont été repoussées. A la lecture du bill, il semblerait qu'une fois adopté, toute la gestion et le contrôle de nos ressources en eau seront mis entre les mains du ministre et de son ministère sans aucune supervision de la part du Parlement ou de ses comités ni d'aucun organisme indépendant de la Couronne. Aucun droit de regard n'est accordé au Parlement sur notre ressource naturelle la plus précieuse. Dans le cas de l'eau, j'estime que le Parlement, par l'entremise de ses comités, devrait réexaminer périodiquement notre politique, les décisions du gouvernement en matière de gestion de l'eau et leurs effets ainsi que ceux d'autres mesures législatives sur notre politique de l'eau.

Il ne faudrait certes pas compter sur un brusque changement d'opinion de la part d'un ministre ou du gouvernement, comme cela s'est produit cette année. A Washington, le ministre favorisait une politique continentale des ressources. A Denver, il était nationaliste. Cela est assurément un exemple significatif de la manière dont la gestion de nos ressources en eau peut changer d'un jour à l'autre. Maintenant, nous devons mettre cette autorité globale entre les mains du ministre et de son ministère. Le Parlement perdra ainsi tout contrôle, toute surveillance et tout droit de réglementation en ce qui concerne nos plus importantes ressources naturelles. Pour ces motifs, et en vue de placer la gestion des ressources en eau du Canada sous la surveillance constante d'un comité parlementaire, qui serait aidé par au moins un conseiller permanent, je compte proposer un amendement à la fin de mes observations. Je ne fais pas cette proposition d'amendement dans le dessein de retarder la marche du bill ou de causer des difficultés. En vertu du Règlement, c'est la première et la seule fois où un amendement de ce genre serait pertinent. C'est un amendement global visant à assurer une meilleure surveillance de la gestion des ressources en eau du Canada. Il ne contrecarre pas la loi telle qu'elle a été adoptée, mais va de pair avec elle.